

COMMUNE DE HOHATZENHEIM

Séance du 26 avril 2011

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Date de convocation : 11 avril 2011

Présents : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebis Jean-Paul (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Jost Jean-Louis, Kientz Patrick, Muller Maurice, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon Delphine

Pouvoir : /

Absent excusé : Hantsch Myriam

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 mars 2011 qui est adopté par le conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : ADAM Jean-Marie

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte administratif 2010
2. Approbation du compte de gestion 2010
3. Approbation du budget primitif 2011
4. Vote des taux d'imposition 2011
5. Fixation des subventions aux associations
6. Avis du conseil sur l'enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter le site de Hochfelden par la SITA
7. Avis du conseil sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Wingersheim

1 Compte administratif 2010 et affectation du résultat d'exploitation 2010

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré et après en avoir délibéré,

1) est d'avis d'approuver le compte administratif, présenté par l'adjoint au maire, comme suit:

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses: 86 014,52 €
	Recettes: 205 139,49 €
	Excédent de fonctionnement : 119 124,97 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses: 993 172,53 €
	Recettes: 1 109 465,83 €
	Excédent d'investissement : 116 293,30 €

Excédent global de clôture: 235 418,27 €

2) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 119 124,97 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Adopté à l'unanimité

2 Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal.

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

3 Budget primitif 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'arrêter la balance, en équilibre, des dépenses et des recettes du budget primitif 2011 présenté par le Maire, comme suit:

Section de fonctionnement :

Dépenses: 263 970 €

Recettes: 263 970 €

Section d'investissement :

Dépenses: 692 100 €

Recettes: 692 100 €

*Adopté à l'unanimité***4 Fixation des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter les taux de contributions directes à savoir :

Désignation des taxes	Taux votés
<i>Taxe d'habitation</i>	14,07 %
<i>Foncier bâti</i>	13,64 %
<i>Foncier non bâti</i>	45,84 %
<i>Taxe professionnelle</i>	15,67 %

*Adopté à l'unanimité***5 Subventions 2011**

Le conseil municipal, décide de fixer le montant des subventions à :

- 80 € pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Hohatzenheim
- 80 € pour la Chorale
- 80 € pour Vita Gym
- 400 € pour le CCAS de Hohatzenheim

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2011.

*Adopté à l'unanimité***6 Avis du conseil sur l'enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter le site de Hochfelden par la SITA**

Par courrier en date du 29 mars 2011, le Préfet nous a transmis un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société SITA Alsace pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux ultimes du Rohrbach à Hochfelden.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à la prolongation de l'exploitation du site du Rohrbach selon la demande faite actuellement par SITA et demande sa fermeture telle qu'elle était prévue initialement, soit le 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité moins une abstention (JOST)

7 Avis du conseil sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Wingersheim

Par courrier en date du 10 mars 2011 et conformément au code de l'urbanisme, la Commune de Wingersheim nous a transmis un dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme en réquerant notre avis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de Wingersheim.

Adopté à l'unanimité